

Montréal, 26 février 2025

Madame Kim Maloney

Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Projet de construction du Parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit
(3211-12-253) – Réponses aux questions complémentaires – DQ3**

Madame,

Par la présente, nous souhaitons déposer les réponses aux questions demandées à la suite de la séance de consultation ciblée du projet éolien de la Haute-Chaudière.

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint un exemplaire imprimé recto-verso, s'il y a lieu, du document.

Le fichier électronique vous a également été transmis à l'adresse suivante kim.maloney@bape.gouv.qc.ca.

En espérant le tout conforme aux attentes de la commission, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus sincères salutations,



Jérôme Dagenais
Développeur de projet
1-(514)-772-0310

Réponses aux questions reçues du BAPE le 24 février 2025

Q1 - Veuillez confirmer que le potentiel du parc est de 124 MW soit 20 éoliennes de 6,2MW.

R1 – L’Initiateur confirme que la puissance installée du parc éolien de la Haute-Chaudière sera de 124 MW, soit 20 éoliennes de 6,2MW. La capacité au point de raccordement sera quant à elle limitée à 120 MW.

Q2 - Le montant de 18 M\$ remis en paiements annuels sur 30 ans aux municipalités accueillant les infrastructures du projet (DA1, p. 24 pdf) est-il le total des paiements annuels (450 000\$ par année indexé) en tenant compte de l’inflation ? Veuillez préciser votre calcul pour cette estimation ?

R2 – Le montant de 18 M\$ remis en paiements annuels sur 30 ans aux municipalités accueillant les infrastructures du projet inclut une inflation de 2% chaque année. Voici comment il a été calculé :

Le 18 M\$ est la somme des 30 années de paiement arrondie au million près:

L’année 1 = 450 000\$;

L’année 2 = Montant de l’année précédente + 2% ;

L’année 3 = Montant de l’année précédente + 2% ;

Etc. jusqu’à la 30^e année

Avec l’utilisation du mode d’opération de l’éolienne Vestas V162 à 6,2 MW, le paiement annuel aux municipalités sera légèrement supérieur, étant donné le nombre de MW installé légèrement supérieur, soit de \$18,8 M.

Les réponses aux questions Q3 à Q5 inclusivement ont été données par l’initiateur dans le respect de ses obligations contractuelles de confidentialité et en veillant de ne pas donner d’information qui pourrait donner un avantage indu à un compétiteur dans le cadre du marché compétitif d’appel d’offres qui encadre le développement des projets éoliens au Québec, afin d’éviter tout préjudice commercial à la société de projet.

Q3 - Vous estimez les revenus nets tirés du projet à 60 millions sur 30 ans pour le partenaire municipal en incluant notamment l’inflation (DA1, p. 24 pdf; François Lapointe, DT1, p. 90). Veuillez préciser votre calcul pour cette estimation ?

R3 – Les revenus nets de la société de projet sont le résultat d’un calcul prenant en compte de nombreux éléments, dont plusieurs sont encore en négociation, tels que, entres autres, les revenus engendrés par la société de projet issus de la vente d’électricité à Hydro-Québec, pour laquelle le prix au MWh est indexé annuellement à l’IPC, tel que stipulé dans le Contrat d’approvisionnement en électricité intervenant entre le projet et Hydro-Québec, les dépenses associées au projet comme les coûts d’opération et de maintenance des éoliennes et des infrastructures connexes au projet, les redevances aux municipalités, les taxes et impôts, les loyers aux propriétaires de terrains, les frais d’assurance, les suivis environnementaux post-construction et le remboursement aux prêteurs. Les revenus nets attendus sur la durée de vie du projet totalisent environ 120 millions de dollars.

Les 60 millions de dollars font donc référence au partage des revenus nets du projet en fonction de la prise de participation de la MRC (50%) dans l'actionnariat du projet.

Q4 - La société Parc éolien de la Haute-Chaudière Inc. étant détenue à part égale (50%) par EDF

Énergie Renouvelable et Énergie Renouvelable du Granit Inc. détenue à 100% par la MRC du Granit, est-elle tenue de payer la taxe sur les services publics (TSP) ? Si oui, avez-vous estimé le montant de TSP qui pourrait être versé au gouvernement du Québec en année 1 et sur la durée de vie du projet ?

R4 – Oui, il est envisagé que la société de projet soit tenue de payer la taxe sur les services publics (TSP). Le montage financier du projet considère le paiement de cette taxe au niveau de la société du projet.

Q5 - Veuillez ventiler les coûts d'investissement de 440M\$ en précisant notamment l'achat d'équipement pour les éoliennes en distinguant les grandes composantes (tour, rotor, pâles, nacelles), pour le réseau collecteur, les dépenses de construction incluant les salaires et celles de financement. Lorsque possible, précisez la part régionale et québécoise pour chacun des postes.

R5 – Les grandes catégories qui composent les coûts du projet sont les suivantes :

Poste de dépenses	Proportion des coûts de projets
Approvisionnement en éoliennes	52%
Ingénierie, Construction et approvisionnement en équipement (autre que les éoliennes)	38%
Développement et gestion de projet	6%
Autres coûts	4%

Au niveau du contenu québécois, il est prévu que plusieurs activités contribuent au niveau de contenu québécois du projet, notamment l'approvisionnement des tours d'éoliennes, le transport routier, l'appareillage et le système de réduction d'intensité des balises lumineuses, le contrat de l'entrepreneur général responsable de l'ingénierie, de l'approvisionnement en matériel et équipements et de la construction, et la forte majorité des mandats associés à ce contrat, les frais de développement, d'études environnementales et de consultation, les frais légaux ainsi que d'autres frais connexes à l'aménagement du projet. Il est estimé qu'environ 35 à 40% des coûts du projet représenteraient une forme de contenu québécois. Pour le contenu régional, ce sont principalement des activités connexes à la construction qui pourraient faire appel aux services de fournisseurs locaux et de main d'œuvre locale.

Il est à noter qu'Hydro-Québec dans son appel d'offres 2021-01 ne prévoyait pas de critère spécifique ou d'engagement relatif au niveau de contenu régional et au contenu québécois pour les projets soumis contrairement à l'appel d'offres 2021-02.

Q6 - Dans le cadre de l'Appel d'Offre A/O 2021-01 du 14 juillet 2022 (Section 2.3.2.4.2 : Plan d'insertion du projet, p. 21), un des critères de sélection est le développement d'un plan d'insertion du projet. Veuillez déposer ce plan.

R6 - Le plan d'insertion préparé est présenté en annexe de ce document.

Veillez noter que l'information a été reprise et présentée dans l'étude d'impact sur l'environnement. Le site internet n'est plus à jour et devrait être: <https://projeteolien-hautechaudiere.ca/>

Q7 - En séance publique, vous avez indiqué que l'installation d'un système de balisage lumineux à détection d'aéronefs nécessiterait l'installation de plusieurs radars pour couvrir l'entièreté du parc éolien. Leur installation engendrerait un impact environnemental lié au déboisement, à l'aménagement de chemins d'accès, à l'empiètement éventuel sur des milieux humides (Jérôme Dagenais, DT1, p. 99 et 100).

Toutefois, une vidéo sur le site internet de Vestas du système IntelliLIGHT qui est compatible avec l'éolienne Enventus 162 à 6,2 MW montre que le système de radar peut être installé de manière indépendante de l'éolienne mais également sur le mat de celle-ci, ce qui n'occasionnerait pas d'impact environnemental tel que vous le mentionniez (lien). Veuillez clarifier.

R7 - L'initiateur demande à la Commission d'enquête du Bureau des Audiences Publiques en Environnement une période additionnelle pour adresser cette question, étant donné que pour être en mesure de donner une réponse, l'initiateur a besoin d'information de la part de tierces parties, incluant des fournisseurs desquels l'initiateur attend toujours des réponses. L'initiateur s'engage à formuler une réponse à cette question et la transmettre à la Commission dès que possible, et ce au plus tard au courant de la semaine du 10 mars 2025.

Q8 - Vous avez indiqué en séance publique être en discussion avec Vestas au sujet de son système de détection d'aéronefs IntelliLIGHT (Jérôme Dagenais, DT2, p. 74).

- a. **Veillez donner suite aux échanges que vous avez eu avec le turbinier.**
- b. **Depuis quelle année le système IntelliLIGHT est-il homologué par Transports Canada ? (lien)**
- c. **Est-ce que celui-ci est toujours disponible et offert sur le modèle d'éolienne Enventus 162 – 6,2 MW utilisée dans le projet ? (lien)**

R8 - L'initiateur demande à la Commission d'enquête du Bureau des Audiences Publiques en Environnement une période additionnelle pour adresser cette question, étant donné que pour être en mesure de donner une réponse, l'initiateur a besoin d'information de la part de tierces parties, incluant des fournisseurs desquels l'initiateur attend toujours des réponses. L'initiateur s'engage à formuler une réponse à cette question et la transmettre à la Commission dès que possible, et ce au plus tard au courant de la semaine du 10 mars 2025.

Q9 - Veuillez présenter un tableau comparatif qui présente les principales caractéristiques ainsi que les avantages et inconvénients d'un système de balisage réduisant l'intensité lumineuse prévu dans le projet et d'un système de détection d'aéronefs tel qu'InteliLIGHT.

R9 – L'initiateur demande à la Commission d'enquête du Bureau des Audiences Publiques en Environnement une période additionnelle pour adresser cette question, étant donné que pour être en mesure de donner une réponse, l'initiateur a besoin d'information de la part de tierces parties, incluant des fournisseurs desquels l'initiateur attend toujours des réponses. L'initiateur s'engage à formuler une réponse à cette question et la transmettre à la Commission dès que possible, et ce au plus tard au courant de la semaine du 10 mars 2025.

Annexe – Plan d’insertion du projet



DÉVELOPPEMENT EDF RENOUVELABLES Inc.
Plan d'insertion du projet de parc éolien de la Haute-Chaudière

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Le contexte.....	4
2. Présentation du promoteur	6
3. Présentation du Projet.....	7
4. Processus d'approbation du Projet.....	8
5. Liste des retombées économiques	11
6. Modes de consultation.....	12
6.1. Site Internet.....	12
6.2. Séance d'information	13
6.3. Consultation des instances municipales et des communautés autochtones	17
6.4. Comité de liaison.....	18
6.5. Consultation des parties intéressées	19
7. Préoccupations du Milieu local.....	20
8. Questions et réponses	22
Annexe A – Avis d'invitation à la séance publique	25
Annexe B – Panneaux d'information	26

Liste des tableaux et figures

Figure 3-1 : Localisation du Projet.....	6
Figure 4-1 : Exemple de modélisation technique.....	8
Figure 4-2 : Sommaire du processus d'évaluation environnementale.....	9

1. Introduction

Développement EDF Renewables Inc. (« EDF Renewables ») a créé ce plan d'insertion du milieu pour le projet de parc éolien en développement de la Haute-Chaudière (le « Projet »), situé dans les municipalités d'Audet et de Frontenac, avec un poste de raccordement du Projet à Lac-Mégantic au Québec, au sein de la MRC du Granit.

Suscitez un fort engagement des communautés d'accueil afin de favoriser une intégration harmonieuse du Projet est primordial pour EDF Renewables. Ce plan d'insertion du milieu donne une vue d'ensemble des activités, des moyens et de l'approche qui seront utilisés et proposés par EDF Renewables tout au long du développement du parc éolien de la Haute-Chaudière et plus précisément à :

- Fournir de l'information et sensibiliser les parties intéressées au Projet via différents moyens de communications, recueillir leurs commentaires et comprendre leurs préoccupations;
- Prendre en compte les contraintes à l'implantation du Projet, notamment les études environnementales, les autorisations municipales et provinciales et les contraintes physiques et techniques;
- Présenter les bénéfices du Projet pour les communautés locales.

Afin de s'assurer que le plan d'insertion du milieu proposé demeure pertinent et cohérent avec les intérêts des communautés d'accueil, EDF Renewables prévoit poursuivre la collaboration et les discussions avec l'ensemble des parties intéressées tout au long du Projet et d'ajuster le plan si nécessaire. Si le Projet est sélectionné, le parc éolien de la Haute-Chaudière pourrait être opérationnel pour une période allant jusqu'à 30 ans. EDF Renewables s'engagera donc à poursuivre les discussions pour considérer les points de vue et les idées des communautés d'accueil durant l'ensemble des phases du Projet (développement, construction, exploitation et démantèlement) afin de s'assurer du succès du Projet développé.



1.1. Le contexte

Le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière fait suite au développement des parcs éoliens Saint-Robert-de-Bellarmin et Le Granit situés également dans la MRC du Granit. Les efforts de développement du Projet ont débuté en 2012, où des prises de contact ont été faites avec le milieu local afin de sonder leur intérêt. Des études de préfaisabilité avaient été complétées où différents secteurs ont été identifiés selon leur potentiel éolien et ont permises d'identifier une aire de projet. Le dépôt de la soumission du parc éolien de la Haute-Chaudière a ensuite été fait en 2014. La mise en service avait été établi pour 2017, mais le Projet n'a finalement pas été sélectionné par Hydro-Québec malgré son fort potentiel.

EDF Renouvelables compte participer à nouveau à un ou deux processus d'appels d'offres lancés par Hydro-Québec en 2021 (300 mégawatts (« MW ») en énergie éolienne et 480 MW en énergies renouvelables). Afin de répondre aux exigences des appels d'offres d'Hydro-Québec, EDF Renouvelables a mené des études pour acquérir des données météorologiques provenant de mâts de mesure situés dans la zone de l'aire du Projet. À cet effet, trois tours météorologiques temporaires de 60 mètres ont été installées en 2012 et accumulées des données pendant plusieurs années.

Le contexte québécois est présentement très favorable à l'énergie éolienne. Le Québec compte à l'heure actuelle 3 885,3 MW de puissance installée sur son territoire et intégrée au réseau d'Hydro-Québec. L'énergie éolienne est considérée comme une source d'énergie propre, fiable, abordable, et complémentaire avec l'hydroélectricité. De plus, le coût de revient est habituellement plus bas ou concurrentiel avec toute autre source d'énergie renouvelable installée au Québec.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a annoncé le 20 avril 2022 son intention de lancer des appels d'offres pour 1 000 MW d'énergie éolienne et 1 300 MW d'énergie renouvelables. Cette communication constitue la plus importante annonce d'appel d'offres en énergie

renouvelable de l'histoire d'Hydro-Québec, et démontre la maturité de l'industrie éolienne ainsi que l'importance de la production indépendante d'énergie pour réussir la transition énergétique au Québec.

Le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière sert conséquemment à contribuer aux efforts collectifs pour combler les besoins croissants du Québec en électricité dans les années à venir et s'inscrit également dans la course pour accélérer la transition énergétique de la province. Dans ce contexte, Hydro-Québec a publié son plan stratégique 2022-2026 pour aider le Québec à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, et vise entre autres à accroître sa propre capacité de production d'électricité au Québec à hauteur de 5 000 MW, dont plus de la moitié, soit 3 000 MW proviendra de parcs éoliens.

2. Présentation du promoteur



Fondée en 1990 et présente au Canada depuis 2008, EDF Renouvelables possède des installations d'une capacité brute de plus de 11 460 MW à travers une vingtaine de pays sur cinq continents. L'approche intégrée d'EDF couvre tous les aspects d'un projet éolien, de la conception à la mise en service jusqu'à l'exploitation et la maintenance.

Au niveau de son portfolio canadien, EDF Renouvelables est opérateur de projets en énergie renouvelable totalisant 1 685 mégawatts, incluant dix projets de parcs éoliens et 5 projets de parcs solaires. En comptabilisant les projets mis en service, en construction et ceux sous contrat, EDF Renouvelables possède un portfolio de plus de 2 268 mégawatts.

Au Québec, EDF Renouvelables a géré le développement et la construction de huit parcs éoliens pour un total de 1 228 MW. La société exploite maintenant ces parcs éoliens, dont cinq projets sont de type communautaire pour lesquels elle s'est associée avec des groupements de municipalités, de MRC et des premières nations pour former un partenariat.

À ce jour, EDF a investi plus de 5,2 milliards de dollars dans des projets en énergies renouvelables au Canada, ce qui représente plus de 3 000 emplois générés au total en période de construction et un approvisionnement de plus de 475 000 foyers en électricité éolienne et solaire.

EDF Renouvelables dispose de l'une des plus importantes équipes dédiées exclusivement au développement, à la construction et à l'exploitation de projets éoliens au Québec. EDF Renouvelables emploie plus de 60 employés ayant une expérience de pointe dans divers secteurs liés au développement de projets éoliens. Nombre des collaborateurs de cette équipe expérimentée impliqués dans le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière ont en outre participé aux appels d'offres gagnantes d'Hydro-Québec Distribution de 2005, 2009 et 2013.

EDF Renouvelables mettra de l'avant la même stratégie qu'il a toujours employée avec succès au Québec relativement à ses projets, consistant à utiliser ses ressources internes expertes en gestion de projets éoliens tout en s'appuyant sur le savoir-faire des entreprises locales d'études, de transport, de construction et/ou de maintenance des actifs installés.

EDF Renouvelables possède l'expérience, les effectifs et la connaissance requis pour réaliser avec succès un projet de parc éolien tel celui de Haute-Chaudière, en respectant la date de mise en service. EDF Renouvelables bénéficie du soutien technique et de l'expertise de sa maison mère EDF Renouvelables et de la filiale nord-américaine du Groupe, EDF Renewables North America.

3. Présentation du Projet

Deux municipalités, Audet et Frontenac, localisées dans la MRC du Granit dans la région administrative de l'Estrie accueilleront des éoliennes dans le cadre de ce Projet qui sera raccordé à un poste électrique d'Hydro-Québec en service dans la municipalité de Lac-Mégantic, sur la rue Pie-XI.

Ainsi, le développement du Projet permettra d'éviter le besoin de construire une nouvelle ligne de transmission dans le secteur. La superficie de l'aire de Projet des éoliennes sera d'environ 10 350 acres en terrains privés dont le propriétaire principal est Domtar. La majorité des éoliennes sera localisée à proximité de la frontière avec le Maine, tel qu'illustré à la figure 3-1.

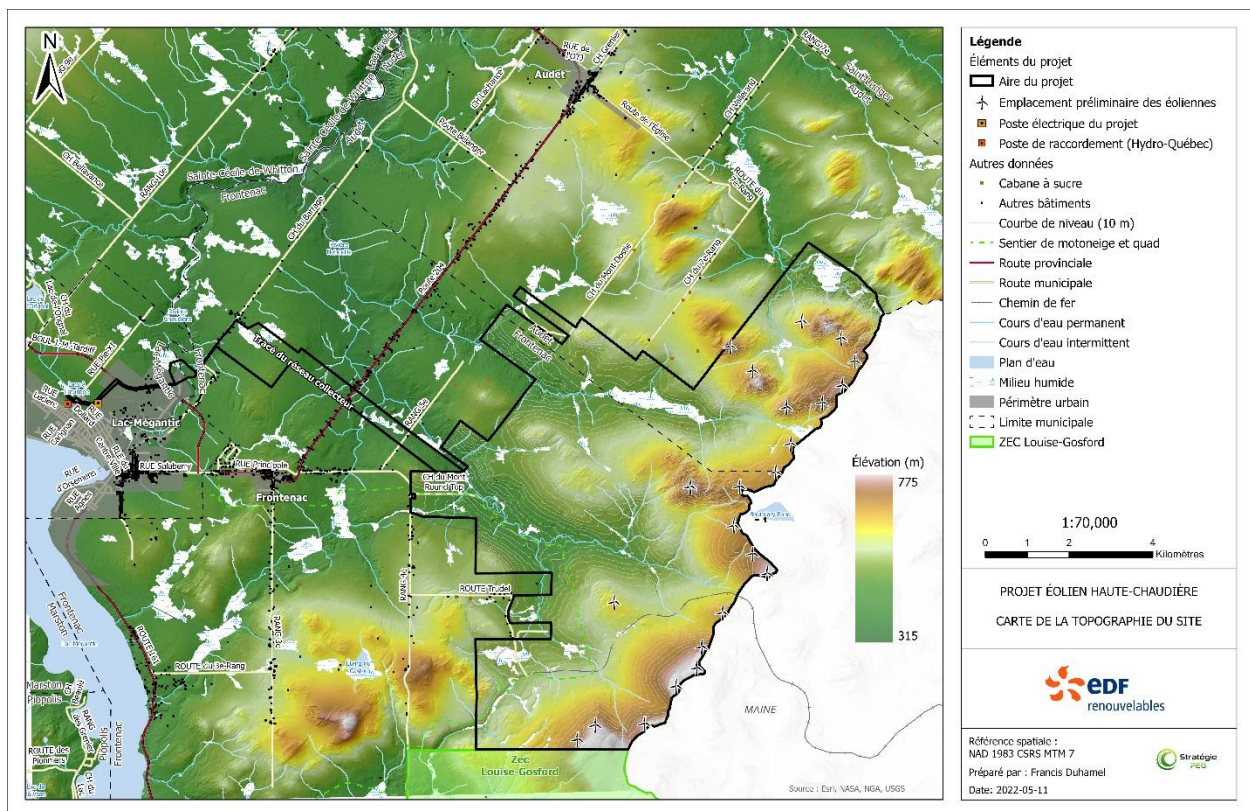


Figure 3-1 - Localisation du Projet (Preliminaire)

4. Processus d'approbation du Projet

EDF Renouvelables n'a pas encore initié le processus formel d'évaluation environnementale du Projet, tel qu'exigé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), mais bon nombre d'études techniques et environnementales ont été entamées en lien avec la faisabilité du Projet. Cette section décrit les différentes étapes prévues et nécessaires afin d'obtenir les différentes autorisations des instances municipales et gouvernementales.

En 2017, le projet de loi n 102, intitulé « *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* » a été adopté. Cette loi apportait diverses modifications aux dispositions qui régissent la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Dans la foulée de cette modernisation visant un régime d'autorisation clair, prévisible et transparent, le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RÉEIE) a été adopté le 23 mars 2018. Ce règlement remplace le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23).

Les projets éoliens d'une taille supérieure à 10 MW sont assujettis au RÉEIE. Le diagramme de la procédure est présenté à la figure 4-1. Les projets éoliens doivent initier des études détaillées se déroulant sur plus d'une année. Voici donc une description des principales études à réaliser dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement :

- Inventaires biologiques :
 - Oiseaux : Migration printanière et automnale, Période de nidification ;
 - Chauves-souris : Période de reproduction et de migration ;
 - Milieux hydriques et humides : cartographie et description des cours d'eau, inventaire des milieux humides ;
 - Poisson : Caractérisation de l'habitat du poisson ;
 - Vérification de la présence d'espèces exotiques envahissantes ;
- Climat sonore initial et modélisation sonore ;
 - Au Québec, il faut respecter la note d'instruction 98-01 - Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent ;
- Modélisation du battement d'ombre;
- Analyse du paysage incluant des simulations visuelles du Projet;
- Inventaire du potentiel archéologique;



- Analyse de l'impact sur les systèmes de radiocommunication.

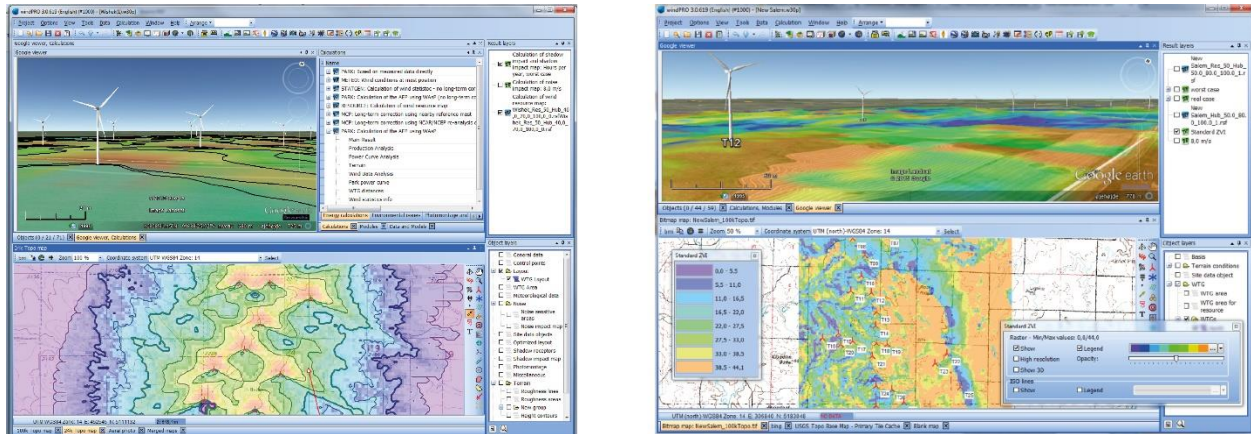


Figure 4-1 - Exemple de modélisation technique

Les inventaires et les études techniques sont généralement réalisés à l'intérieur d'une année (mars à novembre). L'évaluation environnementale est un processus progressif et itératif qui doit être commencé le plus tôt possible. La première étape du processus est de préparer un avis de projet qui sera soumis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 15 jours après l'avis, une directive est transmise au promoteur.

À travers ce processus environnemental, EDF Renewables aura comme priorité de :

- Informer les populations des collectivités locales relativement au Projet;
- Recueillir des informations sur l'utilisation des ressources et du territoire des collectivités locales;
- Consulter les populations des collectivités locales de manière à comprendre leurs besoins, leurs points de vue et leurs préoccupations à l'égard du Projet; et
- Impliquer les Collectivités locales dans la réalisation de l'étude d'impact.

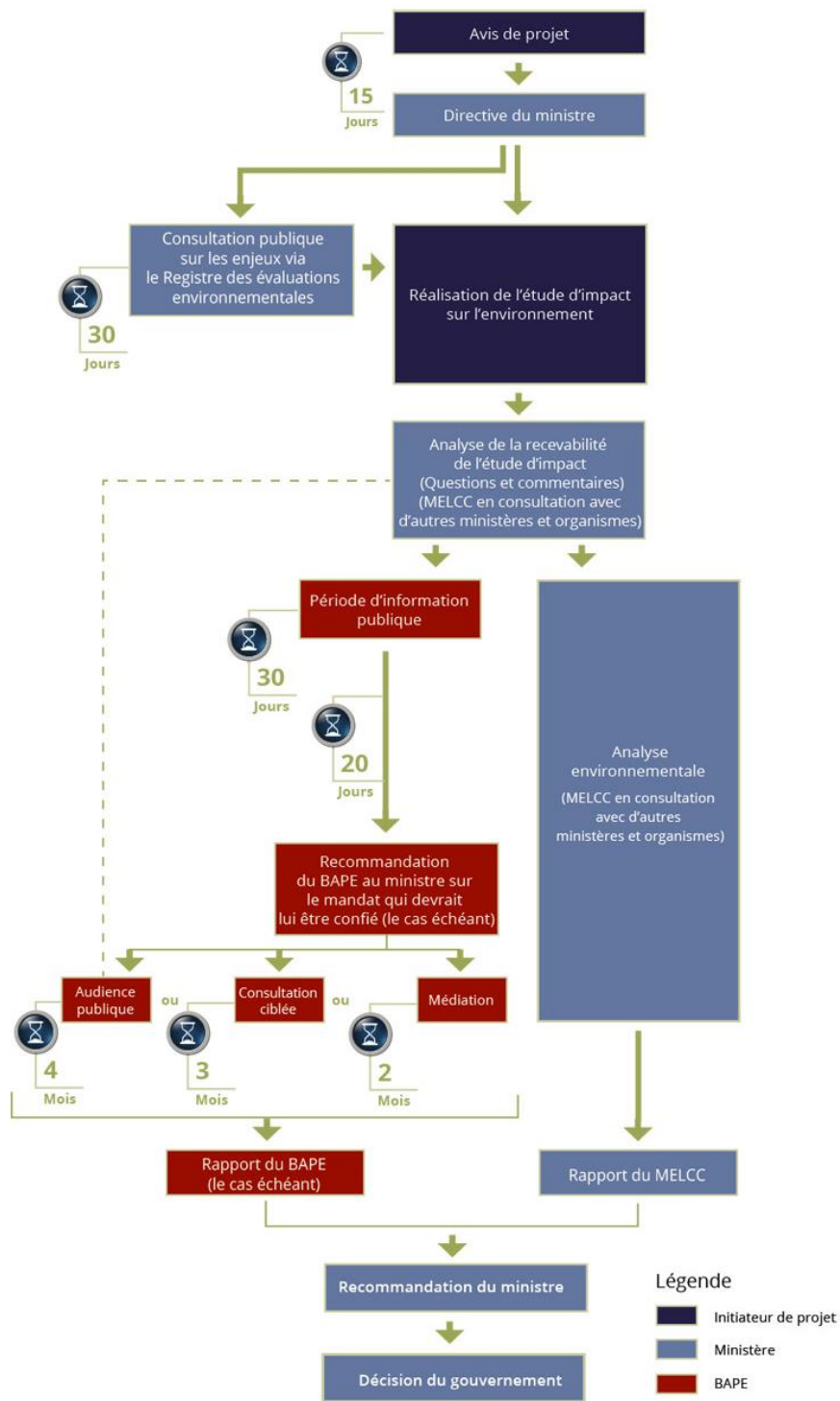


Figure 4-2 – Sommaire du processus d'évaluation environnementale

5. Liste des retombées économiques



Versements à la communauté locale :

EDF a prévu un montant équivalent à 3 500\$ / MW en versements annuels à la collectivité locale qui accueille le Projet, pour la durée de vie du Projet. Ce montant est indexé annuellement au taux correspondant à la variation de l'indice moyen d'ensemble pour le Québec, des prix de la consommation.

Pour l'ensemble du projet, cela représente des versements annuels de 420 000\$ (1ère année) pour une taille de projet de 120 MW, et plus de 12,6M\$ sur la durée de vie du projet (30 ans) sans considérer l'indexation.

Le nombre de mégawatts respectifs installés sur les municipalités d'Audet et de Frontenac est en cours d'évaluation. Ce chiffre dépend de plusieurs facteurs et deviendra de plus en plus précis au cours des prochains mois si le projet est retenu.

Un montant annuel indexé de 30 000\$ est prévu en versement à la municipalité qui n'aura pas d'éolienne installée sur son territoire mais qui sera le site d'accueil pour le poste de raccordement du Projet.

Partenaire communautaire :

Le partenaire communautaire participant au Projet pourra bénéficier d'une portion allant jusqu'à 50 % des revenus du Projet générés par la vente d'électricité à Hydro-Québec.

Construction, opération et maintenance :

Le Projet générera plus de 150 emplois lors de la période de construction pour atteindre la mise en service prévue et permettra également l'embauche de 4 à 5 employés à temps plein au sein de la communauté locale lors de la phase d'exploitation du Projet, afin d'assurer le bon fonctionnement du Projet, en synergie avec les parcs éoliens existants dans la région.

La construction, l'opération et le démantèlement du parc éolien généreront également des retombées indirectes reliées à l'achat de matériaux ainsi qu'à l'hébergement et à la consommation des travailleurs non-résidents. L'utilisation des ressources locales et régionales sera priorisée afin que les populations concernées par le Projet puissent profiter le plus possible des retombées économiques directes et indirectes.



6. Modes de consultation

EDF Renewables reconnaît l'importance de favoriser la consultation et l'implication des membres des communautés locales visées par ce Projet pour l'acceptabilité sociale du projet de parc éolien de la Haute-Chaudière.

EDF Renewables a cherché, dès le début de la planification du Projet, à identifier et à rencontrer les différentes parties intéressées afin de leur présenter les détails du Projet et de prendre connaissance de leurs préoccupations et s'engager à poursuivre les échanges tout au long de la réalisation du Projet.

Ce plan d'insertion du Projet a pour objectif de décrire les divers modes de consultation retenus par EDF Renewables.

6.1. Site Internet

La création d'un site Internet dédié au Projet a été mis en place et a pour but de permettre la diffusion de l'information pertinente de manière efficace sur le Projet de parc éolien :

Lien URL : <https://www.edf-re.com/fr/project/projet-eolien-de-la-haute-chaudiere/>



MENU

À propos de

Participation de la communauté

Nous contacter

À propos de

Le projet éolien de la Haute-Chaudière d'une taille pouvant aller jusqu'à 125 MW, situé au Québec, a une date de mise en service prévue pour 2026. EDF Renouvelables Canada assure présentement le développement de ce projet.

Le projet proposé, d'une capacité maximale de 125 mégawatts (MW), est situé en Estrie, dans la municipalité régionale de comté du Granit et comprendra environ 17 à 28 éoliennes.

Voici une carte indiquant l'emplacement général du projet

Ce site internet comprend présentement les sections d'informations suivantes :

- À propos de :
 - Courte description du Projet;
 - Carte de l'emplacement général du Projet; et
 - Capacité du Projet et date d'achèvement des travaux (mise en service).
- Participation de la communauté (qui comprend un lien vers des panneaux d'information présentés lors d'une séance publique d'information)
- Nous contacter (coordonnées du promoteur)
 - La page *Nous contacter* constitue un mécanisme visant à recueillir les commentaires des populations des collectivités locales de manière à comprendre leurs besoins, leurs points de vue et leurs préoccupations à l'égard du Projet.

D'autres sections et documents seront ajoutés au site internet dans les mois à venir, au fur et à mesure que le Projet avance à travers le processus d'autorisation, notamment :

Sections :

- Comité de liaison
- Avis de chasse
- Ressources
- Multimédia (photos)

Documents :

- Le Plan d'insertion du milieu.

6.2. Séance d'information

Les séances d'information ont pour objectif de présenter le Projet à la communauté locale et de répondre aux questions.

- **1^{ère} séance d'information publique**

Date : 19 mai 2022, à la ville de Lac-Mégantic.

Lors de ces évènements, des panneaux d'information ont été préparés et ont abordés les thèmes suivants :

1. Bienvenue
2. But, mission et valeurs d'EDF
3. Créer de la valeur de l'origination à l'exploitation
4. EDF Renouvelables à l'échelle mondiale
5. EDF Renouvelables au Canada
6. L'énergie éolienne au Québec
7. Contexte québécois des nouveaux besoins en électricité
8. Parc éolien de la Haute-Chaudière
9. Emplacement de choix pour la production de l'énergie éolienne
10. Carte de contraintes
11. Plan d'implantation du site
12. Processus de consultation
13. Échéancier prévu pour le projet
14. Processus environnemental
15. Faune avienne et chiroptères
16. Environnement sonore
17. Bénéfices à la communauté locale
18. Bénéfices à la communauté locale (suite)
19. Description des infrastructures du projet
20. Configuration schématique d'un parc éolien
21. Chemin d'accès et zone d'entreposage
22. Construction de la fondation d'une éolienne et du réseau collecteur
23. Assemblage d'une éolienne
24. Bâtiment de service et mâts de mesure
25. Démantèlement et remise en état du site
26. Simulations visuelles

Des experts des compagnies Stratégie PEG et Groupe Hémisphères étaient présents lors de la soirée, de même que les représentants d'EDF Renouvelables.

Cette 1^{ère} séance d'information publique de type « Portes ouvertes » a bénéficié d'une couverture médiatique du journal L'Écho de Frontenac.

L'article publié le 1er juin 2022 et qui a pour titre « Un gisement éolien souffle du côté de Frontenac et Audet » met en lumière qu'une cinquantaine de personnes ont assisté à la séance d'information sur le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière, que les retombées économiques que fait miroiter le promoteur pour les municipalités de Audet et Frontenac, où serait installé le futur parc éolien, sur les terrains de Domtar Inc., accolés à la frontière américaine, représentent des sommes importantes et favorisent l'acceptation citoyenne.

Une photo prise lors de l'événement montre les citoyens qui ont pu consulter les cartes du Projet et bénéficier des informations des consultants et des employés d'EDF Renewables.



Une seconde photo montre la présence du maire de Saint-Robert-Bellarmin qui espère qu'à leur tour Audet et Frontenac vont bénéficier des retombées du projet de parc éolien de la Haute-Chaudière au même titre que le maire a pu bénéficier de retombées pour le parc éolien au sein de sa municipalité.



- **2^{ème} séance d'information publique**

D'autres séances seront planifiées pendant le processus environnemental prévu en 2023 (*si le Projet est sélectionné par Hydro-Québec).

6.3. Consultation des instances municipales et des communautés autochtones

EDF s'engage à communiquer régulièrement avec les instances municipales afin de les informer sur le Projet. Il est prévu de transmettre un sommaire de l'état d'avancement du projet et des activités en cours et à venir à chaque trimestre.

Sommaire des communications et rencontres depuis 2021 :

- **26 octobre 2021** : Rencontre virtuelle avec la directrice générale de la MRC du Granit afin de lui communiquer de l'information sur le Projet et les efforts de développement en cours.
- **Novembre 2021** : Des communiqués courriel ont été envoyés aux maires des municipalités de Frontenac et d'Audet afin de l'aviser d'un futur projet éolien dans leur secteur.
- **10 janvier 2022** : Rencontre virtuelle avec le Directeur du Bureau de coordination et développement économique et avec le Directeur du service de l'urbanisme de la Ville de Lac-Mégantic afin de discuter des stratégies potentielles de raccordement du projet de la Haute-Chaudière au poste d'Hydro-Québec, situé dans la ville de Lac-Mégantic, et plus particulièrement de l'utilisation de certains terrains municipaux pour s'y rendre.
- **26 janvier 2022** : Deuxième rencontre avec la MRC du Granit (conseil des maires) pour présenter de façon plus détaillée le Projet ainsi que les prochaines étapes à réaliser.
- **21 février 2022** : Rencontre virtuelle avec le conseil municipal de la municipalité d'Audet et la responsable de projet de la MRC du Granit afin de leur présenter le Projet et plus particulièrement les infrastructures prévues sur le territoire de la municipalité en question, ainsi que sur les livrables à venir qui seront nécessaires pour les soumissions aux appels d'offres, ainsi que répondre aux questions et commentaires des représentants municipaux.
- **14 mars 2022** : Rencontre virtuelle avec le maire, le directeur général et les conseillers de la municipalité de Frontenac ainsi qu'un représentant de la MRC du Granit afin de présenter le Projet de la Haute-Chaudière et plus particulièrement les infrastructures prévues sur le territoire de la municipalité en question, ainsi que sur les livrables à venir qui seront nécessaires pour les soumissions aux appels d'offres, ainsi que répondre aux questions et commentaires des représentants municipaux.
- **22 mars 2022** : Rencontre virtuelle avec le conseil de Ville de Lac-Mégantic et la MRC du Granit afin de leur présenter le Projet et plus particulièrement les infrastructures prévues sur le territoire de la municipalité en question, ainsi que sur les livrables à venir qui seront nécessaires pour les soumissions aux appels d'offres, ainsi que répondre aux questions et commentaires des représentants municipaux.
- **25 avril 2022** : Rencontre virtuelle avec la MRC du Granit pour discuter de l'approche et l'organisation de la porte ouverte pour le projet de la Haute-Chaudière.

- **19 mai 2022** : Rencontre en personne avec le conseil d'administration de la MRC du Granit pour discuter d'une entente de partenariat dans le cadre de la soumission du Projet pour le processus d'appel d'offre d'Hydro-Québec et d'informations clés sous-jacentes, notamment les bénéfices aux communautés et la configuration préliminaire du Projet.
- **14 juin 2022** : Rencontre virtuelle avec les représentants du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki afin de présenter le Projet et d'établir des canaux de communication. Les infrastructures de projet préliminaire ont été partagé avec les représentants de la Première Nation Waban-Aki afin d'obtenir des commentaires préliminaires sur les considérations potentielles dans le secteur visé.
- **8 juillet 2022** : Rencontre avec la Première Nation des Hurons-Wendats afin de présenter le Projet et d'établir des canaux de communication.

Des rencontres de suivis avec les Premières Nations visées par le Projet se poursuivront tout au long du développement du Projet afin de prendre en considération leurs préoccupations et adresser certains enjeux soulevés, s'il y a lieu.

6.4. Comité de liaison

Afin de s'assurer que le Projet proposé s'intègre harmonieusement avec les autres usages du territoire de la MRC du Granit ainsi que dans une perspective de gestion intégrée des ressources et du territoire, EDF Renouvelables mettra sur pied diverses initiatives de consultation et communication.

Si le Projet est sélectionné dans le cadre de l'appel d'offres en cours d'Hydro-Québec, un Comité de liaison sera notamment créé (si le projet est sélectionné) pour faciliter la contribution de la communauté au parc éolien de la Haute-Chaudière tout en prenant en considération les intérêts des utilisateurs du territoire et en encourageant la participation des entreprises locales. Le comité sera composé de représentants de la communauté (ex. MRC, municipalités, communauté locale et communautés autochtones), mais la composition reste à confirmer. Les objectifs du comité sont les suivants :

- Poursuivre une communication efficace entre toutes les parties intéressées et le développeur;
- Comprendre les questions liées à l'exploitation du parc éolien;
- Recommander des solutions satisfaisantes aux parties intéressées;
- Identifier les opportunités potentielles pour les entreprises et les services locaux.

Les rapports des séances de travail (participants, ordre du jour, résumé des discussions et recommandations) du Comité de liaison seront disponibles dans la section Comité de liaison du site internet du Projet (<https://www.edf-re.com/fr/project/projet-eolien-de-la-haute-chaudiere/>).

6.5. Consultation des parties intéressées

EDF Renouvelables a accumulé une liste de parties potentiellement intéressées à contacter dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du Projet :

- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE Estrie);
- ASTROLAB - Observatoire du Mont-Mégantic / Réserve internationale de ciel étoilé;
- Locataires sur les terres de Domtar (Érablière, abris sommaire);
- Club de chasseurs, de VTT et de motoneige;
- Comité de bassin de la rivière Chaudière;
- Tourisme Canton de l'Est;
- MRC Le Granit;
- Grand Conseil de la Nation Waban-Aki;
- Première Nation Hurons-Wendats; et
- Municipalité d'Audet, de Frontenac et la Ville de Lac-Mégantic.

7. Préoccupations du Milieu local

Les citoyens et représentants d'organismes consultés ont en général été rassurés par les mesures mises en place par EDF Renouvelables dans l'élaboration du Projet. Le processus de consultation instauré, qui comprend l'ensemble des préoccupations énoncées par les organismes rencontrés et par le public, sera pris en compte lorsque possible dans le développement du Projet.

Un formulaire de commentaires a été distribué à la fin de la séance d'information publique tenue par EDF Renouvelables le 19 mai 2022 à la salle Bestar du centre sportif de la ville de Lac-Mégantic et seront pris en considération lors de la préparation de l'étude d'impact du Projet de parc éolien de la Haute-Chaudière.

Voici un aperçu sommaire des préoccupations et des commentaires reçus des participants à la séance publique à Lac-Mégantic :

- Un résident a porté à l'attention d'EDF sa préoccupation quant au passage de la ligne de transmission du Projet qui risque d'être à quelques mètres de sa maison et de traverser sa ligne de puisage d'eau potable;
 - EDF contactera ce résident afin de mieux comprendre sa préoccupation et ajustera les infrastructures au besoin afin que le Projet n'ait pas d'impact sur l'alimentation en eau potable.
- Un résident a mentionné que le terrain est « mouilleux » et moins stable entre sa maison et la rivière dans l'aire du Projet;
 - Des études des milieux humides seront menées afin de s'assurer d'avoir des terrains adéquats.
- Un résident souligne la qualité des cartes présentées pour le Projet; ces cartes lui ont permis de situer l'emplacement des éoliennes par rapport à leur maison et de le rassurer. Ce résident se dit en faveur du Projet;
- Un résident cite avoir été bien informé après la visite des portes ouvertes sur l'emplacement du Projet, les impacts visuels et le processus d'appel d'offres; ce dernier se dit en faveur du Projet;
- Un résident mentionne être totalement en accord avec le Projet;
- Un résident a pu se renseigner à savoir si les lignes électriques raccordant les éoliennes allaient être visuelles ou souterraines;
 - Les lignes vont être principalement souterraines donc le résident a pu être rassurer que le paysage visuel ne serait pas impacté.
- Un résident a cherché à avoir la certitude que les terrains seront remis en état après la durée de vie du Projet;
 - EDF Renouvelable a pu répondre et rassurer le résident sur le processus détaillé de remise en états des lieux, recyclage de certaines composantes des éoliennes, etc.
- Un résident a voulu connaître les mécanismes de protection de l'environnement, de la faune et des lacs et rivières dans le cadre d'un projet éolien;
- Un résident et entrepreneur en construction a offert ses services pour ce qui est de fournir des matériaux granulaires pour le Projet et a aussi voulu savoir si le Projet allait utiliser les voies existantes ou non;

- Un résident s'est informé sur les impacts sur la faune et l'environnement visuel et sonore étant donné que le Projet est à proximité de leur résidence;
- Un résident s'est dit curieux d'en apprendre plus sur le Projet et, à la suite de sa visite, après avoir reçu de plus amples informations sur le Projet, a mentionné être totalement en accord avec le Projet proposé.

8. Questions et réponses

Depuis le début de ses activités de développement, EDF Renewables s'assure d'impliquer les membres des communautés locales et de répondre à leurs questions et leurs préoccupations. EDF Renewables a répertorié les questions qui ont été les plus fréquemment soulevées à ce jour et les réponses qui ont été fournis par l'équipe de Projet.

QUESTION : Aurais-je des redevances pour le parc éolien installé dans ma ville?

RÉPONSE :

- Une fois en opération, des montants seront annuellement versés à la collectivité locale correspondant à 3,500\$/MW installés pour la durée de vie du Projet, indexé annuellement.
- De plus, si la communauté est partenaire du Projet, elle bénéficiera des revenus générés par le projet.

QUESTION : Quels sont les avantages de construire des parcs éoliens?

RÉPONSE : Ceux-ci sont nombreux. Notamment :

- Il s'agit une source d'énergie durable à faible coût
- Les projets éoliens peuvent être déployés rapidement à l'intérieur de 4 à 5 ans suivant la confirmation de l'octroi d'un contrat d'achat par Hydro-Québec.
- Les projets peuvent être déployés à proximité des sites de consommation et générer des retombées économiques pour les milieux locaux.
- L'énergie renouvelable tel qu'éolienne permet d'envoyer moins de carbone dans l'atmosphère, ce qui aide à la lutte contre les changements climatiques et s'inscrit dans l'initiative du gouvernement du Québec de viser la carboneutralité d'ici 2050.

QUESTION : Est-ce que les éoliennes en opération peuvent avoir un impact sur la santé de la population?

RÉPONSE : La recherche scientifique actuelle conclut systématiquement que le son des éoliennes n'a pas d'impact direct sur la santé humaine. Le niveau sonore des éoliennes situées aux zones résidentielles n'est pas suffisamment élevé pour causer des effets néfastes directs sur la santé. Les sons à basse fréquence et les infrasons des éoliennes au vent sont également bien inférieurs aux niveaux sonores de pression pour lesquels des effets néfastes sur la santé sont connus.

QUESTION : Est-ce que les éoliennes produisent beaucoup de bruit?

RÉPONSE : Les émissions sonores des éoliennes s'atténuent avec la distance et le MELCC a établi que les projets éoliens ne peuvent pas dépasser le seuil de 40 dBA à l'extérieur de tout bâtiment résidentiel en milieu rural. Étant donné que le Projet est situé loin des résidences, il est prévu que les niveaux de bruit seront significativement sous cette limite.

QUESTION : Quelle est la durée de vie des éoliennes et qu'arrivent-il en fin de vie?

RÉPONSE : L'exploitation du parc éolien sera d'une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans. Après cette durée, EDF Renewables évaluera si le Projet doit être démantelé ou s'il peut être opéré pour quelques années additionnelles. Au Québec, l'opérateur du parc éolien doit prévoir une sécurité financière afin d'assurer le démantèlement du Projet.

QUESTION : Est-ce la glace peut se détacher des éoliennes en hiver ?

RÉPONSE : Dans les conditions idéales, il est possible que de la glace se forme sur les pales de l'éolienne. Cela dit, au même titre que les ailes d'un avion doivent être « dégivrées » pour fonctionner correctement, les pales des éoliennes deviennent inefficaces lorsque leur forme aérodynamique est modifiée par une couche de glace, et elles doivent s'arrêter. On parlera alors de chute de glace, s'il y a lieu, à proximité de la tour. Hydro-Québec demande toutefois d'installer un système de dégivrage des pales sur le modèle de l'éolienne choisi, ce qui limitera le nombre d'occasions où la glace pourrait s'accumuler.

QUESTION : Est-ce que les éoliennes seront à une distance suffisamment importante de nos maisons afin de nous assurer une qualité de vie?

RÉPONSE : Une distance minimale requise pour des éoliennes est de l'ordre de 600 m de tout bâtiment résidentiel. La distance sera plus importante dans la plupart des cas en raison de la localisation éloignée des sites de potentiel éolien des résidences.

QUESTION : Quelles mesures allez-vous prendre afin de limiter le bruit occasionné par le passage des camions et de la marchandise, travaux de constructions, etc. ainsi que la poussière générée pendant toute la période de construction afin que les résidents puissent avoir une qualité de vie acceptable?

RÉPONSE sur le bruit lors des travaux : EDF Renouvelables tiendra compte et tient compte des inconvénients liés au bruit lors des travaux et veillera à réduire le niveau des nuisances sonores au maximum. Les normes de bruit ambiant seront respectées partout où de telles normes sont en vigueur. EDF Renouvelables va déterminer à l'avance les zones où des restrictions particulières s'appliquent au regard du bruit. Il indique ces zones sur les plans et devis, et fait inscrire les mesures préventives dans les clauses particulières. Il veille également au balisage de ces zones sur le terrain.

RÉPONSE sur la poussière : EDF Renouvelables s'assure que l'entrepreneur chargé des travaux utilise l'équipement en conformité avec les spécifications des fabricants. Si des problèmes se présentent durant les travaux, il prend des mesures correctives, telles que l'application d'abat-poussière ou l'installation de filtres.

QUESTION : Comment me convaincre que l'éolien est une énergie verte si vous allez devoir effectuer des travaux de déboisement et détruire certains habitats fauniques dans le secteur pour procéder à l'installation des éoliennes?

RÉPONSE sur le déboisement : L'énergie éolienne est durable et le projet éolien de la Forêt Domaniale mène plusieurs études environnementales afin de limiter au minimum les impacts sur l'environnement lors de la construction du parc éolien. Une carte de contraintes environnementales du site a été complétée et a permis de constater que le secteur boisé du site a une faible densité de population avoisinante et l'existence de chemins forestiers à même l'aire du projet permettra de limiter la création de nouvelles routes. De plus, après la phase de construction, la largeur des chemins d'accès et la superficie de la zone temporaire d'entreposage seront réduits pour limiter les impacts sur l'environnement.

RÉPONSE sur les habitats fauniques : Les emplacements sélectionnés pour les projets éoliens ont généralement peu d'impacts sur les populations locales de la faune avienne et des chiroptères. EDF Renouvelables prévoit entreprendre toutes les études techniques requises afin de mesurer les risques et de mettre en œuvre les mesures d'atténuation nécessaires pour veiller au développement durable. Les impacts potentiels liés aux oiseaux et aux chiroptères seront pris en compte lors du processus de positionnement des éoliennes. Lorsque la phase

de construction du projet sera complétée, un programme de suivi environnemental de la faune avienne et des chiroptères sera mis en place.

Annexe A – Avis d'invitation à la séance publique

Une invitation a été envoyée aux résidents situés dans les secteurs de l'aire du Projet afin de les convier à une séance publique d'information sur le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière.



HAUTE-CHAUDIÈRE
parc éolien

**SÉANCE
D'INFORMATION
PUBLIQUE**

Développement EDF Renouvelables Inc. vous invite à une séance publique de type « portes ouvertes » afin de vous fournir des informations clés sur le projet de parc éolien situé dans les municipalités de Frontenac et Audet. Ce projet est proposé dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2021-01; A/O 2021-02) qui visent à faire l'acquisition d'approvisionnements en électricité renouvelable pour répondre aux besoins énergétiques croissants de la province et aider concrètement à sculpter l'avenir d'un Québec plus vert.

Le 19 mai 2022
De 15h à 20h

SALLE BESTAR DU
CENTRE SPORTIF MÉGANTIC

5400 RUE PAPINEAU
LAC-MÉGANTIC, QC G6B 0B9

Contactez-nous 

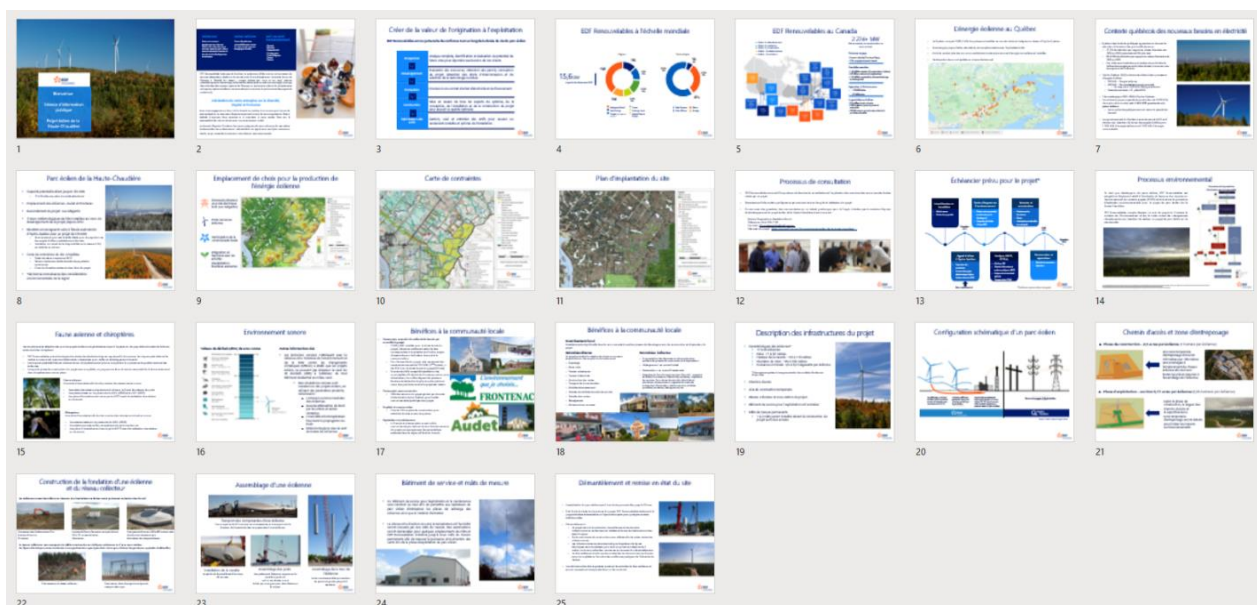
Jérôme Dagenais ou Madalina Udriou
1-844-576-1139
CA-quebeceolien@edf-re.com
www.edf-re.com/fr/project/projet-eolien-de-la-haute-chaudiere/

 **EDF**
renouvelables

Annexe B – Panneaux d'information

Des panneaux d'information ont été rendu publics lors d'une séance d'information publique tenue par EDF Renewables le 19 mai 2022 à la salle Bestar du centre sportif de la ville de Lac-Mégantic.

Les panneaux d'information sont disponibles sur le site internet du projet de parc éolien de la Haute-Chaudière, à l'adresse suivante : <https://www.edf-re.com/fr/project/projet-projet-eolien-de-la-haute-chaudiere/participation-de-la-communaute/> et en cliquant sur « Journée portes ouvertes – 19/05/2022 ».



Des simulations visuelles ont aussi été présentées afin de permettre à la communauté d'avoir des images représentatives de ce à quoi ressemblera le paysage à partir de certains points d'accès importants dans le secteur, une fois les éoliennes installées.

